

paré que celui de l'Académie Marchand.

Les bonnes institutrices sont nombreuses. Dieu merci ! mais les médiocres le sont aussi, hélas ! C'est pourquoi je comprends le beau geste du gouvernement de Québec qui, d'accord et avec l'assentiment des évêques, sème des écoles normales par toute la province, dans chaque diocèse. Dans ces institutions de pédagogie, avec la méthode, on donnera aux futures maîtresses d'école la science ou culture personnelle, car — je l'ai lu je ne sais où, — la science est au professeur ce qu'est la hache au bûcheron, l'outil à l'artisan, l'aile à l'oiseau.

Je comprends encore, et je l'en félicite, la générosité du gouvernement vis-à-vis des institutrices en retraite dont la pension a été augmentée de 50 p. c. lors de la dernière session de la Législature, et vis-à-vis des institutrices qui réussissent le mieux ou qui persévèrent le plus longtemps dans la carrière et qui, chaque année, reçoivent en moyenne, une trentaine de piastres chacune, sous forme de primes spéciales.

Toutes ces mesures (et celles qui suivront, nous en avons l'assurance) constituent un encouragement efficace pour l'institutrice. Aussi, en présence de cette bonne disposition des gouvernants comme en face des besoins nouveaux, le personnel enseignant doit redoubler d'efforts.

Il appartient surtout à nos académies ou écoles primaires supérieures de seconder les efforts des autorités qui ont complété et presque renouvelé, depuis quelques années, l'enseignement moyen.

Notre province est maintenant dotée d'écoles spéciales assez nombreuses pour songer sérieusement à préparer des élèves capables de les fréquenter : c'est particulièrement le rôle de l'école primaire supérieure. Pour correspondre aux efforts patriotiques du gouvernement, nos écoles primaires doivent donc s'étendre et se compléter.

C'est ainsi que, sans briser les cadres de notre organisation pédagogique, — organisation excellente dans son ensemble — sans chasser Dieu de l'école et tout en laissant le crucifix à la place d'honneur, suivant la belle expression de l'honorable M. Décarie, nous pouvons faire produire à notre système scolaire confessionnel le maximum de rendement possible.

Ce sera la gloire de la province de Québec et l'honneur de ses gouvernants, dans un siècle d'impiété et de libre-pensée, d'avoir résolu le problème de l'enseignement public dans le sens du véritable progrès. »

Durant la soirée, un joli programme musical et littéraire fut exécuté par les élèves.

Un concours

Organisé par la Société du Parler Français au Canada.

I. LE PROGRAMME, LE JURY

La Société du Parler français au Canada est à organiser un concours qui sera ouvert le 1^{er} janvier 1911, à tout auteur canadien-français qui voudra y prendre part. Le concours sera fermé le 15 septembre 1911. L'inscription est gratuite. Il suffira d'envoyer son manuscrit, en observant les conditions du programme.

Toute œuvre présentée au concours devra être inédite.